Une étude transfrontalière

Découverte d'une nouvelle espèce

Une étude visant à étudier le Murin d'Alcathoe dans les albères a permis de recenser une nouvelle espèce de chauves-souris sur le massif, parmi celles à présever au titre de Natura 2000.

En juillet 2012, une étude transfrontalière sur le Murin d'Alcathoe a été menée par la Fédération des réserves naturelles catalanes en partenariat avec le Conseil général, le Groupe chiroptère du Languedoc Roussillon, le Bureau d'étude Symbiose, la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille, le Museu de Granollers et le Parc naturel de l'Albera. D'autres structures et personnes bénévoles ont également participé au projet (Myotis, Ecologik...). A cette occasion, une nouvelle espèce de chauves-souris a été recensée dans les Albères. Il s'agit du **Murin à oreilles échancrées**, pour lequel un gîte a été découvert juste en périphérie du site Natura 2000.
Un enregistrement acoustique laisse également penser que la présence du **Murin de Beichstein** est probable sur le site «Massif des Albères»; ceci constituerait la deuxième donnée des Pyrénées-Orientales pour cette espèce et il s'agirait d'une nouvelle espèce pour le Massif des Albères.
La capture d'un **Petit murin** a par ailleurs permis de confirmer la présence de ce dernier pour qui un doute subsistait jusque là avec le Grand murin (l'espèce ayant auparavant été déterminée à partir de l'enregistrement d'ultrasons qui ne permettent pas de différencier les deux espèces).

Petit murin capturé lors de l'étude

Murin de Bechstein

Avec ses grandes oreilles, son pelage marron clair sur le dos et blanc sur le ventre, cette espèce de la grosseur d'une pile moyenne est caractéristique. C'est un animal forestier, et/ou arboricole, dont la biologie reste mal connue. Le gîte typique semble être constitué par des fissures ou des cavités d'arbres, où elle élève ses jeunes et hiberne. Elle se déplace fréquemment d'un gîte à l'autre.

Une donnée acoustique enregistrée lors de l'étude laisse penser que la présence du Murin de Bechstein est probable.

La préservation des chauves-souris passe par la conservation de leur gîte d'hiver et d'été mais aussi des zones de chasse.

Murin à oreilles échancrées

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de la taille d'un gros pouce, au pelage roux et laineux. Ce mammifère n'est actif que de mai à octobre. Les déplacements connus entre gîtes d'été (combles) et d'hiver (carrières souterraines) se situent au plus autour de 40 kilomètres. C'est une espèce très fidèle à ses gîtes.

Un gîte de Murin à oreilles échancrées a été trouvé en périphérie du site.

Actualité

Equipement des lignes électriques HTA

Les lignes électriques HTA (moyenne tension) présentent un impact possible pour de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment en raison des risques d'électrocution ou de collision qu'elles présentent, ou encore du dérangement occasinoné lors de travaux liés à leur entretien.

La signature d'une charte par diverses structures dont ERDF Méditerranée concernant la période 2011-2013, a permis d'équiper 160 points au cours de l'année 2011. Il peut s'agir de systèmes de protection, de dispositifs dissuasifs, de poteaux adaptés, de perchoirs ou encore de balises. L'équipement de nouveaux secteurs en Languedoc-Roussillon est prévue, en priorité sur des zones accueillant l'Aigle de Bonnelli, dont notamment le site Natura 2000 «Massif des Albères».
Outre la pose de ces équipements, cette charte engage les techniciens d'ERDF à réaliser les travaux d'entretien en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune.

Exemple de perchoir installé pour permettre aux oiseaux de se poser en toute sécurité.

Direction de la publication : Pierre Aylagas
Rédaction et Mise en page : Flora Desriaux (CC Albères - Côte Vermeille - Service NATURA 2000)
Photos et illustrations : F. Desriaux, B. Juanole, M. Terrasse, Wikipédia *Imprimé sur papier recyclé*

Les ÉCHOS Natura 2000

Massif des Albères - Côte rocheuse

Communauté de Communes Albères Côte vermeille

N°3 Décembre 2012

Bien qu'il s'agisse d'une démarche de longue haleine, la gestion des sites Natura 2000 commence à prendre forme sur le territoire des Albères et de la Côte Vermeille. Après un premier contrat forestier signé en 2011, c'est au tour d'un contrat agricole de voire le jour en 2012. Plusieurs contrats sont en préparation et devraient permettre prochainement la mise en oeuvre de nouvelles actions en faveur de la biodiversité.
Le renforcement du régime d'évaluation des incidences offre par ailleurs de nouveaux outils pour préserver la biodiversité. Ces évaluations donnent l'occasion aux porteurs de projet de s'intéresser aux richesses du territoire mais visent avant tout à les aider à concevoir des projets de qualité, respectueux de l'environnement.

Pierre AYLAGAS
Président

Sommaire

- Le point sur les contrats 2
  Un nouveau contrat engagé, des contrats en cours...
- Les actions de communication 3
  Une plaquette sur les évaluations d'incidences.
- Une étude transfrontalière 4
  Le Murin d'Alcathoe dans les Albères
- Actualité 4

Le premier contrat Natura 2000 forestier du Languedoc Roussillon a été signé en 2011 dans les Albères. Les travaux ont ainsi été réalisés en 2012 (p.2).

Les lignes électriques HTA sur le site natura 2000 «Massif des Albères» devraient prochainement être équipées de dispositifs pour lutter contre les phénomènes de collision ou d'électrocution des oiseaux (p.4).

Les ÉCHOS Natura 2000

Massif des Albères - Côte rocheuse

Le point sur les contrats

Six diagnostics écologiques, un nouveau contrat engagé, des contrats en cours ...

Six diagnostics écologiques (2, 3, 4, 5, 6, 7) ont été réalisés en 2012.

Suite à la signature d'un premier contrat Natura 2000 forestier en 2011, c'est au tour du premier contrat agricole de voir le jour en 2012 sur les sites Natura 2000 du territoire.

- **Les contrats forestiers** : Un premier contrat forestier (1) a été engagé fin 2011. Les travaux de débroussaillage et d'éclaircie d'une parcelle de chêne liège ont ainsi été réalisés au début de l'année 2012, en vue de favoriser la régénération naturelle de cet habitat.

- **Les contrats agricoles (MAET)** : Quatre cas de contrats agricoles ont été étudiés. L'un d'entre eux (2), en dehors des zones de crête, a bien été conclu en 2012. Pour les trois autres (3, 4, 5), certains éléments restant à préciser, un projet «Animation du pastoralisme dans les Albères» devrait être mené en 2013 et permettre par la suite la mise en oeuvre de ces contrats.

Un contrat avec le Conservatoire du littoral est en projet sur le Cap Béar, afin de canaliser la fréquentation.

- **Les contrats ni agricoles ni forestiers (ni ni)** : Deux cas de contrats «ni ni» ont été étudiés par un expert. Pour l'un d'entre eux (6), une ouverture du milieu en faveur de l'Alouette lulu a été préconisée. A l'issue de l'étude, le propriétaire a cependant décidé de ne pas signer le contrat. Concernant la seconde étude (7), elle est encore en cours fin 2012 mais devrait permettre l'entretien du sous-bois d'une parcelle de chêne liège ainsi qu'une ouverture de milieu en faveur de l'Alouette lulu. D'autres contrats sont en projet sur le site et seront étudiés en 2013 (8, 9). La demande d'un propriétaire a été rejetée étant donné une surface de parcelle trop petite pour engager un dossier (10). Ce propriétaire souhaite cependant adhérer à la charte Natura 2000. Concernant la mise en place d'un périmètre grillagé autour de la grotte de Pouade (11), le propriétaire a été contacté mais n'a pas apporté de réponse. Deux autres contrats ont seulement été évoqués mais aucun travail n'a encore été réalisé à leur sujet (12, 13).

Communes	Surfaces	Actions	Avancée
1 Argelès-sur-Mer	1,9 ha	Régénération naturelle en faveur du Chêne liège	Signé en 2011
2 Argelès-sur-Mer	48 ha	Entretien de sous-bois de chêne liège par du pâturage	Signé en 2012
3 Argelès-sur-Mer	145 ha	Entretien de milieu ouvert par du pâturage	Étudié mais reporté en 2013
4 Sorède	29 ha	Entretien de milieu ouvert par du pâturage	Étudié mais reporté en 2013
5 Sorède	380 ha	Entretien de milieu ouvert par du pâturage	Étudié mais reporté en 2013
6 Argelès-sur-Mer	5,5 ha	Ouverture du mlilieu en faveur de l'Alouette lulu	Désistement du propriétaire
7 Banyuls-sur-Mer	2 ha	Entretien de sous-bois et ouverture en faveur de l'Alouette lulu	En cours d'étude
8 Port-Vendres	-	Canalisation de la fréquentation	Programmé en 2013
9 Port-Vendres	-	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Programmé en 2013
10 Banyuls-sur-Mer	0,5 ha	Entretien du sous-bois et maintien de l'ouverture du milieu	Surface trop petite
11 Banyuls-sur-Mer	-	Protection d'une grotte en faveur des chauves-souris	Pas de réponse du propriétaire
12 Argelès-sur-Mer	-	Régénération naturelle dirigée d'une châtaigneraie	A prévoir
13 Sorède	-	Régénération naturelle dirigée d'une hêtraie	A prévoir

Les actions de communication

Une plaquette sur les évaluations d'incidences

Une nouvelle liste de projets soumis à évaluation d'incidences en site Natura 2000 a été constituée en 2012 dans les Pyréénes-Orientales.

Le 4 mars 2010, la France a a été condamnée par la cour de justice, cette dernière ayant jugé le régime d'évaluation des incidences insuffisant pour atteindre les objectifs des directives européennes «Habitats Faune Flore» et «Oiseaux». Ainsi, deux décrets sont venus renforcer ce régime :

- Le **décret du 9 avril 2010** dont découlent **une liste nationale** et **une liste locale** de plans ou projets soumis à évaluation d'incidences ; il s'agit pour ce premier décret d'**activités déjà soumises à un encadrement administratif**.

- Le **décret du 16 août 2011**, dont découle une liste de référence dans laquelle chaque département peut piocher pour constituer **une deuxième liste locale** ; il s'agit pour cette dernière d'un **régime propre à Natura 2000**.

Dans le cas de petits projets, une évaluation d'incidences simplifiée peut être réalisée.

Afin de concevoir des projets de qualité, il est dans tous les cas souhaitable de **prendre en compte les enjeux Natura 2000 le plus en amont possible du projet**. La Communauté de communes reste ainsi l'interlocuteur privilégié pour conseiller le public et le renseigner sur les enjeux du territoire. Une plaquette d'information sur les évaluations d'incidences à été réalisée et donnera lieu à une journée d'animation sur le terrain en 2013.

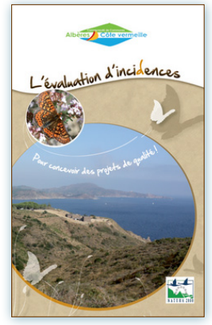

Un plaquette sur les évaluations d'incidences en site Natura 2000 est disponible à la Communauté de communes ou téléchargeable sur le site : **http://alberes.n2000.fr**

Elle présente la marche à suivre en cas de projet.

Les autres actions de communication :

- ✓ *Mise à jour du site Internet*
- ✓ *Présentation des panneaux d'exposition réalisés en 2011 à diverses occasions*
- ✓ *Conférence auprès du Grand public, dans le cadre d'une soirée organisée par l'ASAME à Banyuls-sur-Mer.*
- ✓ *Intervention auprès d'un groupe de forestiers dans le cadre d'une formation FOGEFOR organisée par le CRPF.*
- ✓ *Porter à connaissances auprès de différentes structures, dans le cadre de l'information sur les contrats mais aussi dans le cadre des évaluations d'incidences.*